



RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DES INFIRMIERS(ES) DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Rapport du jury

Session 2020

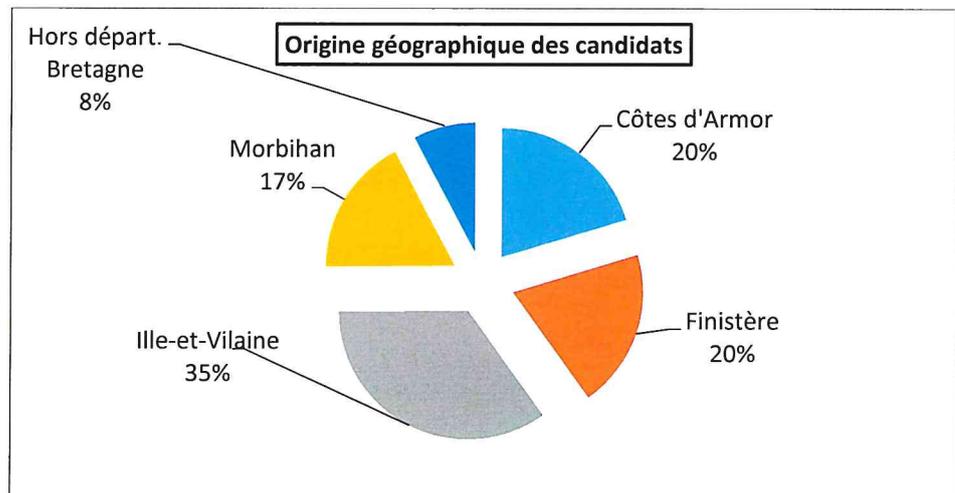
**Concours de recrutement d'infirmiers
de l'Éducation nationale de l'enseignement supérieur
Concours unique sur titre – Session 2020
Rapport du jury**

Cadre réglementaire

Modalités du concours	Arrêté du 23 octobre 2012
Ouverture du concours	Arrêté du 28 janvier et 26 mai 2020
Nombre de postes	Arrêté du 18 mai 2020
Adaptation en raison crise sanitaire	Arrêté du 23 juin 2020

Statistiques

8 postes
176 inscrits
Hommes (5,69 %), femmes (94,31 %)



Epreuve d'admission 106 présents

Composition du jury

Chef d'établissement, président
Infirmière Conseillère technique
Médecin scolaire
IDE scolaire

En raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, les épreuves du concours ouvert au titre de l'année 2020 ont été adaptées. Ainsi, le concours ne comprenait qu'une épreuve écrite d'admission.

Épreuve écrite d'admission

Jour de passation de l'épreuve écrite : 03 juillet 2020

Publication de la liste des admis : 10 juillet 2020

Pour cette épreuve, les candidats ont eu à répondre à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la profession d'infirmier. D'une durée de 3 heures, l'épreuve était notée de 0 à 20 et affectée d'un coefficient 1.

Seuil d'admission

Moyenne de l'épreuve : 12,38

Note la plus haute : 18,50

Note la plus basse : 7,00

Seuil d'admission sur LP : 16,50

Seuil d'admission sur LC : 15,75

Nombre de candidats inscrits sur LP : 8

Nombre de candidats inscrits sur LC : 3

Ventilation des notes	5 à 10	10 à 15	15 à 20
Nombre de copies	18	74	14

Observations sur le sujet

Le sujet se présentait sous la forme de deux questions correspondant à des mises en situation professionnelles, fréquemment rencontrées dans l'exercice du métier d'infirmier de l'Éducation nationale. Pour traiter ces deux situations, les candidats étaient guidés par deux ou trois sous questions.

Le sujet posé de cette manière apparaissait simple sur le fond, mais la difficulté résidait pour les candidats à trouver une logique cohérente dans les réponses à apporter, en précisant bien sa posture professionnelle. De ce fait il ne fallait pas hésiter à employer le « je » lorsque les questions attendaient du candidat qu'il décrive ce qu'il va faire, en tant qu'infirmier scolaire, face à une situation donnée. Dans ce cadre, faire mention des relations que l'infirmier entretient dans son exercice professionnel (parents d'élèves, médecin scolaire, chef d'établissement...) est important. Cela permet au correcteur de vérifier le degré de compréhension du futur environnement professionnel, dans un métier où la marge d'autonomie sera importante.

Il est attendu dans ce genre d'exercice que le candidat fasse des réponses concises. Le rappel du cadre réglementaire est nécessaire, mais seulement lorsqu'il est demandé, ou qu'il éclaire la question. C'était le cas dans ce sujet sur la question numéro deux où il fallait évoquer le PAI. Citer de manière systématique tous les textes qui réglementent l'exercice du métier d'infirmier scolaire, n'est donc pas utile.

Observations sur les copies et le fond

Sur le sujet donné en particulier, deux écueils ont été souvent rencontrés par les candidats.

Dans la question 1, il était demandé d'énoncer les critères constitutifs d'une addiction. Il fallait alors se référer à ceux listés par le DSM 5*. Les candidats ont très souvent décrit les effets produits par une addiction, et non pas ce qui la caractérise.

Dans la question 2, de nombreux candidats ont opéré une confusion entre le rôle de l'infirmier dans le premier degré, et dans le secondaire. En l'occurrence, il fallait répondre à la question en se positionnant comme infirmier scolaire intervenant dans une école primaire, où il n'y a pas d'infirmier, par exemple.

Les copies qui ont fait apparaître des enchaînements logiques entre les différentes sous questions ont été mieux appréciées par les membres du jury.

Le Président du Jury
Christophe Briand

*Diagnostic and statistical manual of mental disorders, 5^{ème} édition